



PROCEDURE D'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES EN FORMATION

1) CONTEXTE

La politique régionale de formation des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 qui pose les principes d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie en société et dans celui de la loi formation du 5 mars 2014.

L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

2) DÉFINITION DU HANDICAP

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Déficience motrice

Atteinte de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir.

Cette capacité peut concerner, entre autres : le déplacement, la posture, l'action sur le monde extérieur, la communication, la perception du monde extérieur, l'alimentation.





Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Fatigabilité
- Soins médicaux fréquents
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Manque d'autonomie
- Etc.

Déficience auditive

Dégradation de l'audition entraînant une diminution ou une perte des capacités auditives.

Cette déficience comporte plusieurs degrés :

- Déficience légère (perte de 20 à 40 décibels), les sons faibles ne sont plus perçus.
- Déficience moyenne (perte de 40 à 70 décibels) de nombreux sons de l'environnement sonore sont difficilement perçus.
- Déficience sévère (perte de 70 à 90 décibels) de nombreux sons de l'environnement ne sont plus perçus.
- Déficience auditive profonde (perte supérieure à 90 décibels) la totalité des sons de l'environnement sonore n'est plus perçue.

Les incidences potentielles en situation de formation

- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Accessibilité à la communication sonore (téléphone, alarme, ...)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informelle

Déficience visuelle

Peut-être de naissance ou acquise à la suite d'une maladie ou un traumatisme. Diminution ou perte de la capacité visuelle après correction.

Il y a plusieurs degrés de déficience, de la mal voyance à la cécité totale, et plusieurs manières de mal voir (perte de la vision centrale, tâches noires, vision floue, forte sensibilité à la lumière, mauvaises appréciations des distances, des couleurs...).





Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informelle
- Exploitation et l'écriture de support papier
- Utilisation d'outils en tout ou en partie visuels (photocopieurs, ordinateur, etc.)
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Manque d'autonomie
- Etc.

Maladie invalidante

Maladie chronique et/ou évolutive entraînant des déficiences plus ou moins importantes, momentanées, permanentes ou évolutives. Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses : Déficience cardiaque, diabète, cancer, hépatite, asthme, épilepsie, SEP (Sclérose en plaques), allergie, VIH (Sida)....

Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Fatigabilité
- Soins médicaux fréquents
- Etc.

3) ENGAGEMENT DE FOR'EXPERT FORMATION

Accueillir dans ses formations le public ci-dessus défini comme éligible, sans discrimination.

Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes handicapées pouvant être pris en compte, toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap.

Recourir à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptation du handicap dans le monde du travail.





4) VÉRIFIER L'ADÉQUATION HANDICAP – PROJET

Au cours du premier entretien, le handicap ne doit pas devenir le sujet de conversation principal.

En effet, il n'est pas nécessaire de connaître tous les détails relatifs à la situation personnelle du candidat mais il est essentiel de pouvoir mesurer l'adéquation entre le métier pour lequel la personne va être formée et le handicap.

Une bonne connaissance des conditions d'exercice du métier va permettre de cibler les questions relatives aux contraintes de la personne handicapée (ses contre-indications médicales).

5) ANTICIPER LES AMÉNAGEMENTS / LES COMPENSATIONS

Anticiper les aménagements et compensations à mettre en œuvre permettra de sécuriser le parcours de formation.

Adaptation pédagogique

Les quatre grands types d'adaptations pédagogiques pouvant être mis en place :

Les rythmes

- Rythme sur la journée, la semaine, la totalité de la formation
- Besoin de pauses
- Gestion des absences

Contenus, supports, méthodologie, outils

- Accessibilité des supports
- Choix des méthodes adaptées aux capacités des stagiaires

Évaluation

- Accessibilité des supports d'évaluation
- Adaptation du temps

Environnement matériel et social

- Accessibilité des locaux (à l'externe et dans les locaux)
- Matériel adapté
- Equipe/groupe sensibilité

Siège FOR'EXPERT - 10, Avenue Fontcouverte - 84000 AVIGNON

04.67.66.44.78 – contact@forexpert-formation.com – www.forexpert-formation.com

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z





6) ASSURER LE SUIVI RENFORCÉ DU STAGIAIRE TOUT AU LONG DE LA FORMATION

La mise en en place d'un suivi renforcé du stagiaire handicapé au cours de formation permettra de :

- Anticiper d'éventuelles difficultés de suivi de la formation
- Éviter toute rupture de formation
- Assurer le bon déroulement et les ajustements éventuels des aménagements ou moyen de compensation mis en place

7) LE RÉSEAU DE PROFESSIONNELS

I - INSTITUTIONNELS

AGEFIPH

Le législateur a confié à l'Agefiph la mission de développer l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé. Partenaire de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics, l'Agefiph initie, développe et soutient tous les services et aides utiles à l'accès ou au maintien dans l'emploi des Personnes Handicapées.

Ses missions

Association de droit privé, l'Agefiph (Association de Gestion de Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées) assure une mission de service public qui s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat : elle gère les contributions financières versées par les entreprises de vingt salariés et plus, soumises à l'obligation d'emploi des personnes handicapées ; et elle redistribue les fonds collectés.

Acteur central de l'emploi des personnes handicapées, l'Agefiph poursuit quatre objectifs :

- Développer la qualification des personnes handicapées,
- Améliorer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés,
- Aider les entreprises à recruter et à conserver leurs salariés handicapés,
- Approfondir la connaissance de la population active handicapée

Pour ce faire, elle apporte des aides et des conseils ainsi que l'appui d'un réseau de prestataires.

Siège FOR'EXPERT - 10, Avenue Fontcouverte - 84000 AVIGNON

04.67.66.44.78 – contact@forexpert-formation.com – www.forexpert-formation.com

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z





Contact :

Agefiph

Arteparc de Bachasson
Bâtiment B1
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 MEYREUIL
Tél. : 0800 11 10 09
www.agefiph.fr
paca@agefiph.asso.fr

La Ressource Handicap Formation (RHF)

La Ressource Handicap Formation Provence-Alpes-Côte d'Azur s'adresse aux organismes de formation et centres de formations d'apprentis de la région pour les aider à proposer une offre de formation plus inclusive en direction des personnes en situation de handicap. Elle s'appuie sur un pilotage porté par des acteurs institutionnels régionaux du champ de l'emploi, de la formation et de la santé ainsi qu'une coordination effectuée par l'Agefiph.

Acteurs de la formation, la RHF est présente à vos côtés pour :

- Développer une politique d'accessibilité et d'accueil des personnes en situation de handicap au sein de votre organisme de formation ou CFA
- Savoir réagir et mobiliser les bonnes ressources lorsque vous identifiez une situation de handicap nécessitant la mise en œuvre d'aménagements en compensation du handicap
- Développer vos connaissances et compétences sur les sujets de l'accessibilité et de la compensation du handicap en formation

Contact :

B1, Arteparc de Bachasson,
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil
Tel : 04 42 93 15 50
<https://www.rhf-paca.fr/contact>
rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr
Maxime Breithaupt
Tel : 06 08 65 99 57 / breithaupt@msesud.fr

Siège FOR'EXPERT - 10, Avenue Fontcouverte - 84000 AVIGNON

04.67.66.44.78 – contact@forexpert-formation.com – www.forexpert-formation.com

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z





Le FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le Fonds vise à favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière. Ce fonds est constitué en Etablissement Public, dont la gestion administrative est confiée à la Caisse des Dépôts. Le fonds mobilise les contributions des employeurs publics qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés et assimilés. Il développe par ailleurs une politique volontariste d'interventions et d'appui aux employeurs publics pour développer l'emploi durable des personnes en situation de handicap.

En 2014, pour accroître son soutien aux employeurs et pour une période de 3 ans - 2014 - 2016 - le FIPHFP a décidé de doter chaque région d'un outil pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une politique publique adaptée aux enjeux régionaux des trois fonctions publiques. Cet outil est le HandiPacte Fonction Publique PACA.

Contact :

Site FIPHFP

19 place Jules Guesde - BP 42119
13203 MARSEILLE Cedex 01
Tél. : 04 91 39 59 25
www.fiphfp.fr
handipactepaca@thconseil.fr

CONSEIL REGIONAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Collectivité territoriale et organe de décision de la Région, le Conseil Régional a notamment pour vocation d'intervenir sur la question de la formation professionnelle et continue. Il a pour cela créé un Service Public Régional de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage. Un accord-cadre quadriennal a été signé avec l'AGEFIPH relatif à la formation et à la qualification des personnes handicapées afin de favoriser leur insertion professionnelle durable en accroissant leur accès aux dispositifs de formation de droit commun.

C'est dans le cadre de cet accord que sont organisés la formation, l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap dans l'offre de formation régionale.

Contact :

Conseil Régional PACA
Grand Horizon
1113 Bd de Dunkerque
13002 MARSEILLE
Tél. : 04 91 57 50 57

Siège FOR'EXPERT - 10, Avenue Fontcouverte - 84000 AVIGNON

04.67.66.44.78 – contact@forexpert-formation.com – www.forexpert-formation.com

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z





Unité Territoriale de la DREETS

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Ex. DIRECCTE et DRTEFP, Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.) L'unité territoriale est chargée de mettre en œuvre les politiques définies par les pouvoirs publics. Elle coordonne, au sein du Service Public de l'Emploi (SPE), l'intervention de ses partenaires institutionnels.

Contact

DREETS

23/25, rue Borde CS 10009 – 13285 Marseille CEDEX 08.

Téléphone : 04 86 67 32 00

dreets-paca.accueil@dreets.gouv.fr.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Bouches-du-Rhône

Collectivité territoriale, organe de décision du Département, le Conseil Départemental intervient notamment dans le domaine de la solidarité :

- des aides aux personnes handicapées,
- du pilotage du RSA,
- de l'accompagnement social et médico-social des populations en difficulté.

Il porte la tutelle administrative et financière de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Contact :

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

52 avenue de Saint-Just

13004 MARSEILLE

Tél. : 04 13 31 13 13

www.cg13.fr

II - OPÉRATEURS GÉNÉRALISTES POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

MDPH

Site unique d'accueil, d'information, d'orientation pour les enfants et les adultes en situation de handicap, la Maison Départementale des Personnes Handicapées est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui évalue les besoins, et prend les décisions concernant cette population. Elle accueille la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) qui est l'instance unique de décision ouvrant les droits des personnes handicapées (ex- COTOREP) et qui accorde notamment la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapé).

Siège FOR'EXPERT - 10, Avenue Fontcouverte - 84000 AVIGNON

04.67.66.44.78 – contact@forexpert-formation.com – www.forexpert-formation.com

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z





Contact :

MDPH 13
4 QUAI D'ARENC, CS 80096
13304 MARSEILLE CEDEX 02
Tél 0800 814 844
accueil.information.mdp@mdph.fr
www.handicap13.fr

MDPH 84

22 Boulevard St Michel
BP 31020
84096 Avignon cedex 9
Tél. : 0800 800 579 (numéro vert)
Fax et SMS : 04 90 89 40 27
accueilmdph@mdph84.fr
<http://www.vaucluse.fr/actionsociale/le-role-du-departement-aupres-des-personnes..>

CAP EMPLOI

L'offre de services de CAP EMPLOI s'adresse à la fois :

- aux entreprises privées quel que soit leur effectif, ainsi qu'aux employeurs du secteur public (administrations d'Etat, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière) : faciliter le recrutement et l'intégration dans l'entreprise de collaborateurs handicapés.

- aux personnes reconnues handicapées, inscrites ou non à Pôle emploi, ayant besoin d'un accompagnement spécialisé, compte-tenu de leur handicap : Faciliter l'embauche et l'intégration des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé et les établissements du secteur public.

Cap Emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
1300 Rte de l'Aérodrome, 84140 Avignon
Téléphone : 04 90 13 99 99

CAP EMPLOI Bouches-du-Rhône
(Hors Marseille)
38 avenue de l'Europe
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 95 70 30
www.capemploi.com

CAP EMPLOI Bouches-du-Rhône
(Marseille)
Immeuble Le Colbert
8 Rue Saint Barbe

Siège FOR'EXPERT - 10, Avenue Fontcouverte - 84000 AVIGNON

04.67.66.44.78 – contact@forexpert-formation.com – www.forexpert-formation.com

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z





13001 MARSEILLE
Tél. : 04 91 16 54 00

Cap emploi / SAMETH Vaucluse
Antenne zone Actipôle
84300 CAVAILLON
Tél. : 04.90.13.99.99

SAMETH

Le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés s'adresse aux salariés du secteur privé ou aux agents du secteur public (administrations d'Etat, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière) reconnus handicapés ou en voie de l'être qui, du fait de l'apparition ou de l'aggravation du handicap, sont menacés d'inaptitude à leur poste de travail. Les travailleurs indépendants handicapés peuvent également bénéficier de ce service. Le service est gratuit pour l'entreprise car totalement financé l'Agefiph (secteur privé) ou le FIPHFP (secteur public).

Contact :

SAMETH (Hors Marseille)
38 avenue de l'Europe
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04.42.95.70.19
samethaix@sameth13.com

SAMETH (Marseille)
Immeuble Le Colbert
8 Rue Saint Barbe
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 91 16 54 09
samethmarseille@sameth13.com

III - SOUTIENS SPÉCIALISÉS PAR TYPE DE HANDICAPS

La Prestation ponctuelle spécifique (PPS) est une expertise apportée par un spécialiste du handicap (visuel, auditif, moteur, psychique, déficience intellectuelle) afin notamment d'apprécier les incidences du handicap sur l'emploi et les actions à mettre en œuvre pour le compenser.

L'aide doit être prescrite par le conseiller Cap emploi, Pôle emploi ou Mission locale dans le cas d'un recrutement ou par le conseiller Sameth pour un maintien dans l'emploi.

Handicap moteur

Siège FOR'EXPERT - 10, Avenue Fontcouverte - 84000 AVIGNON
04.67.66.44.78 – contact@forexpert-formation.com – www.forexpert-formation.com

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z





PEP 06

Service EPCH des Pupilles de l'Enseignement Public des Alpes-Maritimes.

Contact :

400 bd de la madeleine
06100 NICE
Tél. : 04 97 11 44 40

www.pep06.fr

Handicap auditif

URAPEDA

Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs.

Contact :

375 rue Mayor de Montricher
13854 Aix-en-Provence Cedex 3
Tél. : 04.86.13.21.00
www.urapeda-paca.org

Handicap visuel

IRSAM-CRIADV

Centre de Ressources Interrégional d'Aide aux Déficients Visuels

Contact

1 rue Vauvenargues
13007 MARSEILLE
Tél. : 04 91 39 68 18
criadv@irsam.asso.fr
www.irsam.asso.fr

IV - CENTRE RESSOURCES

CARIF Espace Compétences

Groupement d'intérêt public créé et financé par l'Etat et la Région, le CARIF Espace Compétences est un centre de ressources au service des politiques d'emploi et de formation en région PACA. Il s'adresse :

Siège FOR'EXPERT - 10, Avenue Fontcouverte - 84000 AVIGNON
04.67.66.44.78 – contact@forexpert-formation.com – www.forexpert-formation.com

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z





- aux décideurs en leur proposant un espace d'aide à la décision, une interface et un lieu de dialogue entre les acteurs politiques, sociaux et économiques
- aux professionnels de l'emploi et de la formation en impulsant et accompagnant l'évolution et le développement de leurs compétences par une offre de services élargie : veille, publication, formations, conférences, conseil, études
- aux particuliers en leur offrant une plateforme de services en lignes permettant l'accès à l'offre de formation régionale et aux ressources les plus pertinentes sur l'emploi et la formation.

Contact :

Centre de vie Agora Bâtiment A
Z.I. Les Paluds
13781 AUBAGNE CEDEX
Tél. : 04 42 82 43 20
www.espace-competences.org

CREAI

Centre inter-régional d'étude, d'action et d'information PACA-Corse en direction des personnes en situation de vulnérabilité, le CREAI est une association mise en place sous l'impulsion des pouvoirs publics. Le CREAI a pour mission principale d'être un lieu de repérage et d'analyse des besoins et d'étude des réponses à y apporter, un lieu de rencontre et de réflexion entre les élus, les représentants des forces sociales et ceux des administrations concernées, de fournir des analyses et des avis techniques aux décideurs, ainsi qu'aux gestionnaires des établissements et services. Son champ d'application s'est élargi à l'ensemble des populations en situation d'exclusion ou de handicap concernées par la loi du 2 janvier 2002, ainsi que sur des missions complémentaires telles que :

- observation des besoins et des attentes des populations,
- étude et recherche,
- évaluation des actions,
- conseil, formation des professionnels.

Contact :

6 rue d'Arcole
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 96 10 06 60
contact@creai-pacacorse.com
www.creai-pacacorse.com





ORM

L'Observatoire Régional des Métiers a pour missions de mettre à disposition des acteurs et décideurs de la région des outils de connaissance sur les problématiques de la formation et de l'emploi grâce à la collecte de statistiques qui alimentent une base de données régionales formation-emploi, la réalisation d'études, la construction de dossiers diagnostics et d'outils d'évaluation dans le champ des dispositifs et mesures de formation et d'insertion professionnelle, la publication et la diffusion des études conduites en région sur les champs « emploi-formation » et « égalité des chances ». La Mission régionale de l'emploi et de la formation des personnes handicapées, portée par l'ORM, produit des éléments de connaissances (statistiques, publications,..) concernant les personnes handicapées au regard de la formation, de l'emploi, du marché du travail.

Contact :

14, rue Sainte-Barbe 13001 MARSEILLE
Tél. : 04 91 57 55 96
www.orm-paca.org

ORS

L'Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est un organisme d'études et d'aide à la décision dans le domaine de la santé publique, l'épidémiologie, l'économie et des sciences sociales de la santé. Sa principale mission est l'aide à la décision à travers l'observation et la mise à disposition d'informations sur la santé de la population régionale. L'Observatoire s'organise autour de deux pôles :

- l'un consacré à l'observation et valorisation des connaissances sur la santé de la population régionale,
- l'autre aux activités de recherche et à la production de connaissances nouvelles.

Contact :

27 Boulevard Jean Moulin, 13385 Marseille Cedex 5
04 91 32 48 00
accueil@orspaca.org
<http://www.orspaca.org>





V - ANIMATION DU RESEAU DES REFERENTS HANDICAP EN PACA

Bureau d'études ETCetera

Pour accompagner l'accord AGEFIPH / Région / FIPHFP, l'animation du réseau des référents Handicap a été confiée au bureau d'études ETCetera. Elle s'organise en lien étroit avec les services de la Région (de la Formation Continue, de l'Apprentissage, de l'Accompagnement Information Orientation et Sécurisation de Parcours Professionnels, de la Solidarité Santé Prévention et de la Mission Territoriale), ainsi qu'avec l'AGEFIPH et le FIPHFP.

Aide au suivi et au pilotage de la démarche régionale et Animation du réseau :

- Des rencontres d'échanges sur les territoires, ouvertes à tous les référents Handicap :
- Partager les expériences, disséminer les bonnes pratiques et se connaître pour mieux s'interpeler ;
- Un appui à distance, sur interpellation en direct de tout professionnel confronté à une situation de formation en lien avec le handicap ;
- Une information régulière : une newsletter trimestrielle sur la vie du réseau ;
- Des ressources en ligne pour faciliter la communication au sein de ce réseau.

Les référents bénéficient de formations complémentaires, organisées par le CARIF Espace Compétences.

Contact :

ETCetera - Groupe COPSI
Pôle d'Activités
28 Grand Pré 04130 VOLX
mflores@etcformation.fr
06 82 01 78 86
www.etcformation.fr

Créé le 07/06/2022- mis à jour le 21/02/24

